**Compte rendu AG CNB 9 avril 2021**

Chères amies,

Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour dela dernière AG du CNB le 9 avril dernier, mais nous ne revenons là que sur des points importants :

1/ Jérôme GAVAUDAN, Président du CNB a souhaité que la profession pèse et intervienne dans le cadre de la prochaine campagne des élections présidentielles ; un projet a été présenté qui tourne essentiellement autour de la question des injustices, sous toutes ses formes et en tout domaine.

L'orientation de ce projet est dans l'essentiel positive et change l'image d'un CNB parfois trop "grand marché du droit" dans sa communication ;  bien évidement nous nous mobiliserons pour le compléter, l'améliorer et être présents dans les organes et structures qui seront mises en place pour coordonner et animer cette action.

2/ Laurence ROQUES et les membres de la commission Libertés et droits de l'Homme ont cette fois présenté un rapport sur les dispositions pénales et pénitentiaires de l'avant-projet de loi sur la confiance dans l'institution judiciaire, faisant apparaître toutes ses insuffisances et interrogations persistantes et demandant aux termes d'une motion à avoir mandat pour porter les critiques et propositions de la profession.

Cette motion a été adoptée à une très large majorité

3/ Un rapport a été présenté sur les frais irrépétibles qui font l'objet d'un ajout dans l'avant-projet de loi sur la confiance dans l'institution judiciaire; à l'origine un vote de l'AG était envisagé; cependant et compte-tenu de la complexité de cette question et de ses incidences importantes en termes de secret professionnel et d'indépendance de notre profession, le bureau du CNB a décidé de reporter le vote prévu pour permettre aux différentes commissions, et aux différentes composantes du CNB de travailler davantage cette question compte-tenu de son incidence sur toute la profession. Ce délai permettra aux élus du SAF de porter la position complète du SAF arrêtée en CS.

4/ Un rapport sur l'état d'avancement du projet PORTALIS (accès à la justice des justiciables par internet) a également été présenté à l'AG ; il en ressortait une volonté de la part de la chancellerie d'exclure les avocats de la possibilité d'accéder au portail devant les CPH, alors même qu'il l'était aux justiciables.

Par ailleurs et sans concertation ni information aucune de la profession, et alors que les travaux avaient largement avancé, la Chancellerie a décidé unilatéralement de modifier le périmètre prévu à l'origine en excluant cette fois les CPH de Portalis.

Une motion a été présentée en ce sens qui a été considérée comme insuffisamment offensive et ferme ; les élus SAF ont été très actifs pendant les débats pour exiger davantage de fermeté et permis une rédaction plus ferme et politique.

5/ Enfin un rapport a été présenté relatif "aux mesures de simplification ciblées sur les professions libérales réglementées" qui aura des incidences sur nos conditions et formes d'exercice, mais aussi sur la protection sociale des avocats.

Ce rapport n'a pas donné lieu à un vote, mais nous participons aux travaux du CNB sur ces sujets, car ils sont au cœur de certaines de nos luttes et préoccupations en tant que syndicat (structures d'exercice, retraite, prévoyance, indemnités en cas de maladie, assurance perte de collaboration, assurance perte d'exploitation, etc...)

Enfin, un groupe de travail sur les dysfonctionnements de la justice est en voie d'être mis en place au CNB ; nous nous investirons dans ce cadre pour porter les analyses et revendications du SAF.

N'hésitez pas à nous demander plus de détails si besoin. Les motions sont ou devraient être en ligne sur le site du CNB.

Bien amicalement à toutes et à tous,

Les élues et élus du SAF au CNB.